

27 mai 2016 -17:29

Appartient à Conseil des ministres du 27 mai 2016

Nouveau statut des agents de la carrière extérieure et de la carrière consulaire

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé un nouveau projet d'arrêté royal fixant le statut des agents de la carrière extérieure et de la carrière consulaire.

Le projet d'arrêté royal vise à pallier les conséquences de l'annulation, par le Conseil d'Etat, de l'arrêté royal du 4 juillet 2014 fixant le statut des agents de la carrière extérieure et de la carrière consulaire. Le projet actuel a été soumis à la procédure de contrôle administratif et budgétaire. Il contient les mêmes dispositions que celles reprises dans l'arrêté royal du 4 juillet 2014, afin de préserver la sécurité juridique et la continuité du service public.

L'objectif de ce statut est d'élaborer une réglementation moderne et juridiquement solide pour la carrière extérieure et la carrière consulaire, basée sur la réalité actuelle et par laquelle la nécessaire sécurité juridique est néanmoins offerte aux agents. Il doit contribuer à une administration plus moderne et plus performante.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre
et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>